



Un projet... Un parc régional ?

Vous avez en souvenir l'assemblée générale du 11 octobre dernier où un dossier des plus importants fut traité ?

Vous vous souvenez que le Conseil d'administration a présenté aux membres réunis à cette assemblée générale une résolution d'intégration du secteur du lac Carillon, partie Saint-Ubalde, dans les limites du projet du parc régional des lacs Long et Montauban, mais à certaines conditions.

Nous avons, tous ensemble, pris une orientation concernant l'intégration de notre secteur au Parc régional.

Les conditions avaient été présentées à monsieur Jean-Paul Darveau, maire de notre municipalité, qui s'était déplacé pour l'occasion afin de s'entretenir avec nous, villégiateurs du lac Carillon.

Monsieur Darveau était sensible à nos préoccupations et nous avons discuté entre autres du dossier devenir propriétaire, de la réfection des chemins et de la présence de la Sûreté du Québec.

Il avait affirmé sa joie d'apprendre notre position sur le projet de parc régional et s'était dit tout à fait en accord avec les garanties que nous demandions à la MRC de Portneuf et à la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban à ce sujet.

Depuis ce temps, les jours ont passé mais les informations furent minimes. Nous avons été informés à un certain moment que la municipalité avait entériné une résolution dans le même sens que celle adoptée par l'assemblée générale concernant l'intégration du lac Carillon au Parc régional des lacs Long et Montauban.

La municipalité demandait elle aussi des garanties et exigeait des positions de la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban sur ce dossier.

Le 4 février dernier, la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban, par l'entremise de son président qui est aussi maire de la municipalité de Saint-Alban, monsieur Deny Lépine envoyait une lettre à monsieur Jean-Paul Darveau concernant une résolution adoptée par le Comité exécutif de la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban constituant une réponse à la demande de la municipalité de Saint-Udalde formulé dans sa résolution numéro 2003-12-242.

Nous reproduisons le texte intégral de cette correspondance à l'intérieur...

Serge Lachance, président

QUINCAILLERIE



*Matériaux de construction
Pompe à eau*

**464, rue St-Paul
St-Ubalde, GOA 4LO**
Dépanneur Camping Lac Blanc



*Omer Hardy, Directeur
Tél. : (418) 277-2215
Télec. : (418) 277-2172*

Alors voici les faits...

Mercredi le 4 février 2004

Monsieur Jean-Paul Darveau, maire
Municipalité de Saint-Ubalde
352, Boul. Chabot
Saint-Ubalde, Québec
G0A 4L0

Objet : Intégration du lac Carillon dans le périmètre du parc régional des lacs Long et Montauban.

Monsieur le Maire,

Vous trouverez, ci-joint, une résolution adoptée par le Comité exécutif de la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban et constituant une réponse à la demande de la municipalité de St-Ubalde formulée dans sa résolution #2003-12-242.

C'est avec regret que le Comité exécutif recommande le rejet de la demande d'intégration du lac Carillon au périmètre du parc régional, mais le Comité exécutif considère qu'il n'avait d'autre choix en raison du droit de veto exigé tant par votre municipalité que par l'Association des Résidents du lac Carillon, droit de veto qui apparaît incompatible avec le processus décisionnel qui a toujours prévalu au sein de la SACLLM et fondé sur le consensus et l'exercice démocratique des droits de vote accordés aux administrateurs.

Quand aux autres aspects dont il est fait état dans la résolution #2003-12-242, ils ne posent pas de problèmes, en particulier l'attribution d'un siège au représentant de l'ARC et le maintien d'une bande de protection de 100 mètre et bien que plusieurs questions soulevées par la résolution adoptée en octobre 2003 par l'ARC ne relèvent pas de la compétence de la SACLLM, dont le rôle n'est que consultatif, mais plutôt de la MRC qui détient le pouvoir de décision pour tout ce qui concerne la réglementation éventuellement applicable dans le parc régional.

Par ailleurs, le processus de reconnaissance officielle du parc ayant déjà trop tardé, le Comité exécutif entend proposer à la MRC d'entériner le périmètre tel que défini lors de la réunion du conseil d'administration de la SACLLM en septembre dernier excluant donc le lac Carillon (partie de St-Ubalde) et ce, dans les meilleurs délais.

Comptant à nouveau sur votre collaboration pour mener à terme le projet de parc régional des lacs Long et Montauban, veuillez croire, Monsieur le maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

(signature)

Deny Lépine, maire de St-Alban
Et président de la SACLLM

c.c. MRC de Portneuf

La résolution...

Société d'aménagement et de conservation
des lacs Long et Montauban

Extrait du procès-verbal de la réunion de Comité exécutif tenue le 29 janvier 2004 à Québec.

Résolution : 2004-01-29

Sur la proposition de M. Pierre Sanche, appuyé par M. François Vézina, il est résolu à l'unanimité :

De recommander au conseil d'administration de la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban (SACLLM) :

- De refuser la demande d'intégration du lac Carillon dans le futur parc régional des lacs Long et Montauban telle que formulée par la municipalité de St-Ubalde dans sa résolution #2003-12-242 pour les motifs suivants :

- Aucun droit de veto ne doit être accordé ni à la municipalité de St-Ubalde ni à l'Association des Résidents du lac Carillon, compte tenu du rôle consultatif de la SALLM et considérant que la planification, la réalisation, la coordination et le développement du projet de parc régional des lacs Long et Montauban a toujours été établi sur la base de consensus parmi les intervenants oeuvrant dans le milieu, et qu'il convient que le fonctionnement démocratique continue dans le futur;
- De présenter sans délai à la MRC de Portneuf et aux autorités gouvernementales la proposition de périmètre telle que déterminée par le conseil d'administration de la SACLLM lors de sa réunion du 16 septembre 2003, excluant donc pour le moment le lac Carillon (partie de St-Ubalde), attendu que le périmètre du parc, une fois établi, pourra toujours être modifié ultérieurement pour y inclure entre autres le lac Carillon si une entente intervenait entre les parties intéressées sur les conditions d'une telle intégration.

ADOPTÉE »

Extrait certifié conforme à l'original. Fait à Québec, ce 4 février 2004, par :

(signature)


Mario Denis, secrétaire

SPECIALITÉ: COUPE ET FORAGE DE BETON

LOCATION REJEAN PERRON
602, ROUTE 363
ST-UBALDE, QC G0A 4L0
TÉL: (418)277-2278
1-800-350-2278

location d'outillages

VENTE ET SERVICE
scies à chaîne,
tondeuses
taille-bordures, etc...



277-2059

GARAGE BERNARD HARDY INC.

RÉPARATION GÉNÉRALE
SOUDURE

455, St-Paul, St-Ubalde, c.p. 159 G0A 4L0

Maintenant...

Nous vous tenons au courant des développements et aimerions connaître vos commentaires...

Ce n'est que toutes et tous ensemble que nous pourrons mener à bien nos dossiers et votre implication est importante.

Vous pouvez faire connaître vos commentaires par courrier électronique à :
echoducarillon@globetrotter.net

S.V.P. inscrire en objet : Parc régional

Si vous ne disposez pas de courrier électronique nous vous prions de faire parvenir vos commentaires à :

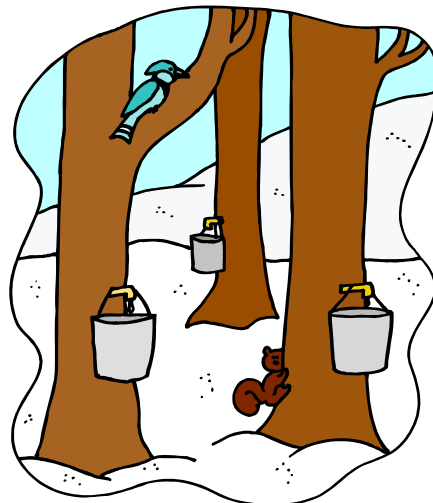
Association des résidents du lac Carillon
2420, rue Lemieux
Québec (Québec)
G1P 2V4

Nous aimerions connaître vos commentaires avant le 1^{er} mai prochain dans le but de prendre toutes les mesures nécessaires afin de continuer de vous représenter adéquatement.

Merci de votre collaboration

Serge Lachance, pour votre Conseil d'administration

Bon printemps !



Association des Résidents du lac Carillon

L'Écho du Carillon est le bulletin d'information publié par l'Association des résidents du lac Carillon.

Sa distribution est faite aux membres de l'Association, ses commanditaires et à la municipalité de Saint-Ubalde gratuitement.

Président : Serge Lachance
Secrétaire : Sylvie Pelletier
Trésorière : Jocelyne Roberge

Représentants secteur :
La Sauvagine : Michel Lamoureux
Du Huard : Jean-Louis Fiset
La Bernache / Colvert : Rino Morin

Éditrice : Claire Huot

Toute correspondance doit être adressée à :

Association des Résidents du lac Carillon,

2420, rue Lemieux,
Québec (Québec) G1P 2V4

Tél. : 418 683-1695

echoducarillon@globetrotter.net

Visitez notre site Internet à l'adresse :

***[http://pages.globetrotter.net/
echoducarillon/](http://pages.globetrotter.net/echoducarillon/)***

« La nature en héritage »

**Merci à nos commanditaires,
encourageons les !**